

ARRETE

portant réglementation provisoire de la
circulation et du stationnement
Chemin du Lavoir
du 15 au 24 octobre 2020

LA MAIRE de BÉNOUVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles du Code de la Route,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967, modifié et complété par arrêtés successifs ;

VU les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du livre I de l'instruction susvisée, notamment les arrêtés du 08 avril 2002 et du 31 juillet 2002 ;

VU la demande formulée par l'entreprise BOISSEL afin de procéder entre le 15 et 24 octobre 2020 à des travaux de réseau téléphonie sur le trottoir du chemin du Lavoir,

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers et des personnels des chantiers, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation et le stationnement de tous les véhicules

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} Du 15 au 24 octobre 2020

- L'arrêt et le stationnement des véhicules seront interdits dans la zone travaux (à l'exception des véhicules du chantier).
- la vitesse maximale est limitée à 30 km/h et le dépassement de tous les véhicules est interdit.

ARTICLE 2 : Les dispositions visées à l'article 1er sont portées à la connaissance des usagers par une signalisation provisoire mise en place et entretenue par la BOISSEL

ARTICLE 3: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté, est adressée à

- M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Ouistreham
- Entreprise BOISSEL

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Bénéville, le 09 octobre 2020

Clementine LE MARREC

Maire





Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : **BOISSEL** Prénom : **Jennifer**

Dénomination : **MICHEL BOISSEL** Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Route de Lisieux**

Code postal **1 4 3 4 0** Localité : **VALSEME** Pays : **France**

Téléphone **0 2 3 1 6 4 8 8 6 9** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Courriel : **michel.boissel14@gmail.com**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal _____ Localité : Pays :

Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **2 che du lavoir**

Code postal **1 4 9 7 0** Localité : **BENOUVILLE**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : **Trx pour le compte orange adduction M Lemazier pose L1T + 1x D45 sur 6ml trottoir**

N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁹⁾ :

Date prévue de début des travaux : **1 5 1 0 2 0 2 0** Durée des travaux (en jours calendaires) : **1 0**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **1 0** Date de début de réglementation **1 5 1 0 2 0 2 0**

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue _____

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) _____

⁽⁹⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole